

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 27 mars 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	14

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe
MENEHIN Gaël
IMMER Alain

WALLERICH Alain
SIVEC Jean
REUTER Olivier
VALANCE Bénédicte

THILL Céline
GUINDT Philippe
VIEIRA Christophe
SPASIEWSKI Michelle

SCHMIT Aurélie
BIRCKER Delphine
WANDERNOTH Claire

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

OGER Isabelle

Donne pouvoir à

Mme THILL Céline

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

Madame WANDERNOTH Claire est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 – 1016 Logement du 42A place de la Mairie – Diagnostic humidité – Proposition travaux

M. le maire rappelle l'historique de ces problèmes. Le logement a fait l'objet d'une rénovation en 2021, comprenant notamment une modification du chauffage fioul en électrique avec pompe à chaleur et climatisations réversibles ;

Par suite d'infiltrations d'eau de la terrasse sur le côté sud du bâtiment des travaux d'étanchéité de la terrasse ont été réalisés en février 2024 ;

Le locataire actuel a pris possession des lieux le 04/04/2024 ; en été 2025 le locataire a fait part de problèmes de moisissures dans les pièces du bâtiment notamment chambre nord-est. Un calfeutrage des anciens caissons de volets roulants a été réalisé en novembre 2025, pour stopper l'arrivée d'air froid et de la condensation d'eau qui coulait ; à la suite de quoi le phénomène de moisissures sur les murs s'est amplifié ;

Le locataire a adressé une mise en demeure à FONCIA notre gestionnaire des appartements communaux par Courriel du 08/02/2026, le logement devenant insalubre du fait des moisissures sur les murs. FONCIA nous en a avisé le 23/02/2026.

La Société ECCO Constructions a proposé un devis du 04/03/2026 pour un montant de 11.688,60 € TTC comprenant une isolation intérieure des murs des chambres parents et enfant ainsi que la buanderie.

Le conseil du 11 mars a été favorable pour faire établir un Diagnostic Humidité par une société indépendante, avant que d'engager tous travaux. M. le Maire a fait intervenir le 16 mars 2026 M. Alain MULLER Expert Conseil SMA, suivant devis du 11/03/2026 d'un montant de 550 € TTC.

M. le Maire remet au Conseil le diagnostic établi par M. Muller Sylvain (Courriel du 18 mars 2026), qui constate une humidité élevée, un air confiné, un déséquilibre hygrothermique important, avec des murs très absorbants. « Le logement souffre d'un manque de circulation d'air, dû notamment aux meubles ou aménagements en contact direct des murs extérieurs, au manque de ventilation ». L'air humide stagne et sature toutes les pièces.

M. Muller préconise une action prioritaire par l'installation d'une Ventilation Positive Hygro-régulée (VPH) dans les combles, au-dessus du couloir, en position centrale de l'appartement.

La VPH insuffle un air neuf, filtré, tempéré, à débit variable selon l'humidité. La VPH ayant un objectif de ramener l'humidité entre 45 et 55%.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 27 mars 2026

M. Muller présente sa facture N° 515 du 18/03/2026 d'un montant TTC de 550,00 € TTC, et préconise l'intervention de M. Dylan CHAUMART, indépendant pour la fourniture et la pose d'une VPH au prix de 5.150,00 € TTC sous l'enseigne Humidity Control (qui ne comprend pas le traitement de la buanderie).

Considérant que le Conseil municipal prend acte de la nécessité d'intervenir rapidement, mais que la solution d'une VPH Ventilation Positive Hygro-régulée améliorera la situation mais ne réglera pas tous les problèmes ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal décide** par une abstention et 14 voix pour, pouvoir compris,

- **Approuve** le paiement de la facture de diagnostic humidité de 550,00 € TTC ; du 18/03/2026 de M. Muller Sylvain ;
- **Approuve** le devis N° SMH1006 VPH DU 18/03/2026 de Humidity Control, M. Dylan CHAUMART pour la pose d'une VPH Ventilation Positive Hygro-régulée d'un montant de 5.150,00 € TTC (non soumis à TVA) ; dit qu'il y aura lieu de faire un bilan après l'installation de la VPH, avant son paiement et sous réserve d'un 2^{ème} diagnostic, avec avis technique en vue de valider la mise en place d'une VPH ;
 - À demander à la société Hygia Clim (HCS) qui sera contactée par M. Jean SIVEC ;
 - Ou à la société MurProtec qui sera contactée par M. Gaël MENEGHIN ;

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le mardi 7 avril 2026

Le Maire :

Philippe GAILLOT



Le Maire certifie que cet extrait du registre des délibérations a été publiée sur le site internet de la mairie le 07/04/2026

Le Maire,

